

(1)

(N° 104.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 MARS 1879.

—o—

Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1879 (1).

—o—

AMENDEMENT.

—o—

Inscrire à la section 5 du budget, un crédit spécial de 100,000 francs, destinés à l'étude d'un plan d'ensemble pour l'amélioration et le complément des voies navigables et des ports.

ANTOINE DANSAERT.

(1) Budget, n° 83, VII (session de 1877-1878).
Amendements du Gouvernement, n° 52.
Rapport, n° 99.

—o—